



**Mâconnais-Beaujolais  
AGGLOMÉRATION**

## **INFORMATION DU PUBLIC**

Le public est informé que, conformément à l'article L. 5211-47 du Code Général des Collectivités Territoriales, le recueil des actes administratifs de MBA numéro 19 recensant les actes pris pendant la période du 3 mars 2021 au 22 avril 2021, est mis à la disposition du public, au siège, situé au 67 esplanade du Breuil à Mâcon, à l'accueil au rez-de-chaussée, à compter du 30 avril 2021.

A Mâcon, le 29 avril 2021

Le Président de MBA,

Jean-Patrick COURTOIS